
Déclaration sur la situation des avocats en Turquie

5 avril 2019

En ce jour, le 5 avril 2019, célébré comme Journée des avocats en Turquie, les organisations soussignées saisissent l'occasion de condamner fermement la répression en cours à l'encontre des avocats en Turquie.

Après la tentative manquée de coup d'État du 15 juillet 2016, le gouvernement turc a déclaré l'état d'urgence et adopté une série de décrets-lois qui portent gravement atteinte aux droits humains et à l'état de droit dans tout le pays. Bien que l'état d'urgence ait été levé en juillet 2018, de nombreux décrets-lois ont été intégrés dans les lois ordinaires et la persécution des avocats se poursuit, notamment au travers d'arrestations massives, de procès inéquitables et de peines sévères.

Selon les dernières informations disponibles, depuis juillet 2016 :

- 1 546 avocats ont été poursuivis ;
- près de 600 avocats ont été arrêtés ;
- 274 avocats ont été condamnés à de longues peines d'emprisonnement (sept ans en moyenne).

Les avocats sont pris pour cible uniquement pour l'exercice de leurs activités professionnelles, à la suite d'accusations présumées de soutien à des organisations terroristes. Le recours à des « procès collectifs » contre des avocats ou des associations d'avocats est fréquent et les droits fondamentaux et les garanties procédurales ne sont souvent pas respectés.

A titre d'exemple, en mars 2019, 18 avocats de l'Association des avocats progressistes (ÇHD) et du People's Law Office (HHB) ont été condamnés à des peines de prison allant d'un peu plus de trois ans à un peu moins de 19 ans. Un avocat a été condamné pour « création et gestion d'une organisation terroriste » en vertu de l'article 314-1 du Code pénal turc, tandis que tous les autres accusés ont été reconnus « coupables d'appartenance à une organisation terroriste » en vertu de l'article 314-2 du même Code.

Compte tenu de la gravité de la situation, les attaques contre des avocats turcs ont été, une seconde fois, au cœur de la Journée de l'avocat en danger en 2019. La situation difficile à laquelle sont confrontés les avocats en Turquie avait déjà été mise en lumière lors de la Journée de l'avocat en danger en 2012.

Plusieurs avocats turcs, qui ont été particulièrement actifs dans la défense des droits humains et de l'état de droit en Turquie, se sont vu décerner le Prix des droits de l'homme du Conseil des barreaux européens (CCBE) en 2016. Le prix a été décerné à titre posthume à Tahir Elçi, président du Barreau de Diyarbakır, assassiné le 28 novembre 2015, et aux avocats Ayşe Bingöl Demir, Ayşe Acinikli et Ramazan Demir.

Les organisations soussignées rappellent que l'indépendance de la profession d'avocat est une composante essentielle du maintien de l'état de droit dans une société libre. Les avocats jouent un rôle fondamental dans la protection des droits humains et des libertés fondamentales. Le droit à une représentation juridique est garanti par l'article 14 3) b) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel la Turquie est partie. La Recommandation du Conseil de l'Europe sur la liberté d'exercice de la profession d'avocat N°R (2000) 21 du 25 octobre 2000 souligne que « *toutes les mesures nécessaires devraient être prises pour respecter, protéger et promouvoir la liberté d'exercice de la profession d'avocat sans discrimination ni ingérence injustifiée des autorités ou du public, notamment à la lumière des dispositions pertinentes de la Convention européenne des droits de l'homme* ».

En outre, conformément aux Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau, les pouvoirs publics veillent à ce que les avocats puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue (principe 16). En outre, les avocats ne doivent pas être assimilés à leurs clients ou à la cause de leurs clients du fait de l'exercice de leurs fonctions (principe 18). Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière.

Les organisations soussignées exhortent le gouvernement turc à faire respecter l'état de droit et à mettre fin à la persécution des avocats. Tous les avocats qui ont été détenus de manière indue pour avoir exercé leurs activités professionnelles doivent être immédiatement libérés.



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

José de FREITAS
President
Council of Bars and Law Societies of Europe

Issouf BAADHIO
President
International Association of Lawyers (UIA)



Human Rights
Institute



INTERNATIONAL
OBSERVATORY
FOR LAWYERS

Baroness Helena KENNEDY QC
International Bar Association's Human Rights Institute

**OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS
EN DANGER**



Edgar BOYDENS
President
Avocats sans frontières

LAWYERS FOR LAWYERS



Vincent ASSELINEAU, President
Scott CROSBY, Chairman of Human Rights Committee
European Criminal Bar Association



Maria ŚLAZAK
President
European Association of Lawyers



Martine JACQUIN
President
Défense Sans Frontière - Avocats Solidaires



INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME DU BARREAU
DE BRUXELLES



Gian Domenico CAIAZZA
President
Italian Criminal Lawyer's Association

AUSTRIA



Rupert WOLFF
President
Austrian Bar

BELGIUM



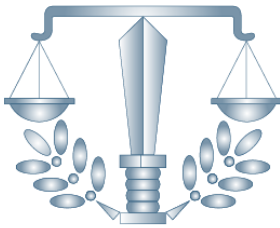
Jean-Pierre BUYLE
President
Avocats.be

CZECH REPUBLIC



Vladimír JIROUSEK
President
Czech Bar Association

ESTONIA



Jaanus TEHVER
President
Estonian Bar Association

FRANCE



Christiane FERAL-SCHUHL
President
Conseil National des Barreaux



Marie-Aimée PEYRON
President
Barreau de Paris



Jérôme GAVAUDAN
President
Conférence des Bâtonniers

GERMANY



Vincent MAUREL
President
Ordre des avocats des Hauts de Seine



Deutscher **Anwalt** Verein

Edith KINDERMANN
President
German Bar Association

IRELAND



Patrick DORGAN
President
Law Society of Ireland



THE BAR
OF IRELAND
The Law Library

Mr. Michael P O'HIGGINS
Chair
Bar of Ireland

ITALY



Andrea MASCHERIN
President
Consiglio Nazionale Forense

LIECHTENSTEIN



Liechtensteinische
Rechtsanwaltskammer

Mag Stefan RITTER
President
Liechtenstein Bar Association

LITHUANIA



Ignas Vėgėlė

**LIETUVOS
ADVOKATŪRA**

Ignas VĖGĖLĖ
President
Lithuanian Bar Association

LUXEMBOURG



**Barreau
de Luxembourg**

[Handwritten signature]

François KREMER
President
Luxembourg Bar

NORWAY



ADVOKATFORENINGEN
THE NORWEGIAN BAR ASSOCIATION

[Handwritten signature]

Jens Johan HJORT
President
Norwegian Bar Association

POLAND



**KRAJOWA IZBA
RADCÓW PRAWNYCH**

Maciej BOBROWICZ
President
National Bar of Attorneys-at-Law

SLOVAK REPUBLIC

**Slovenská
advokátka
komora**

[Handwritten signature]

Tomáš BOREC
President
Slovak Bar Association

SWEDEN



Anne RAMBERG
Secretary General
Swedish Bar Association

THE NETHERLANDS



AMSTERDAMSE ORDE
VAN ADVOCATEN

Orde van Advocaten – Amsterdam



M.L.J. BOMERS
Dean
Orde van Advocaten – Gelderland



R.A.A. GEENE
Dean
Orde van Advocaten – Noord-Nederland

UNITED KINGDOM



Peter HANENBERG
Dean
Orde van Advocaten – Rotterdam



Richard ATKINS QC
Chair
Bar Council of England and Wales



**Law Society
of Scotland**

Alison Attack

**Alison ATTACK
President
Law Society of Scotland**



**The Law Society
of England and Wales**

**Christina BLACKLAWS
President
The Law Society of England and Wales**



The Faculty of Advocates

Gordon Jackson QC

**Gordon JACKSON QC
President
Scotland - Faculty of Advocates**